

LECLUSE

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2016



Meilleurs Voeux
2016



DISCOURS DE MME LE MAIRE

Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

Nous voici réunis ce soir pour le rituel échange de vœux de la nouvelle année.

D'abord je remercie Marcel pour son petit mot et ses souhaits au nom du conseil municipal, je profite également pour remercier les 4 adjoints et les conseillers qui travaillent au quotidien avec moi.

Ce n'est pas toujours facile mais je salue leur disponibilité et leur courage.

Je profite aussi d'avoir la parole pour remercier le personnel communal, 11 titulaires, 2 emplois d'avenir, 2 bibliothécaires, qui travaillent en collaboration avec les élus et qui répondent "présents " quand besoin est.

Merci aussi aux enseignants assurant les temps d'activités périscolaires ou TAP qui sont rémunérés par la commune.

Merci à la directrice du centre aéré pour l'organisation des 4 centres annuels (vacances d'hiver, de Pâques, d'été et de Toussaint).

Alors maintenant, je vais brièvement passer en revue l'année 2015 :

Les festivités propres à Lécluse :

- Janvier 2015 : concert des chorales organisé par le SIRA au profit de l'enfance malheureuse. Ce concert pour la première fois a eu lieu à Lécluse, dans notre église.
- Fin Avril : la foire au cresson, désormais fête communale, remodelée par l'équipe très dynamique de « Lécluse en Fêtes ».
- Fin Mai : la fête des voisins dressée sur la pelouse de la résidence du Menhir.
- Décembre a vu le marché de Noël revisité et le Téléthon réactivé grâce à « Lécluse en Fêtes ».

Les autres actions :

- En Avril, les bureaux accueillant les permanences des adjoints, de l'assistante sociale et des conseillers départementaux ont été terminés. Les travaux ont été effectués par le personnel communal technique et les adjoints.
- En Mai, j'ai commencé le recrutement d'un secrétaire de mairie avec la titulaire en fonction, Bérénice, qui devait partir en juillet pour une autre commune pouvant lui accorder une promotion professionnelle. Nous avons reçu une dizaine de candidats.
- Début Juin, nous avons pu accueillir l'association « cœur et santé » qui, bénévolement, a organisé une formation tout public pour utiliser un défibrillateur (je vous rappelle que le défibrillateur est installé sur le mur de la mairie).
- Courant Juin et Juillet, des trottoirs (rue du Bois et rue d'Ecourt) ainsi que deux parkings (rue de l'ancienne poste et résidence du menhir) ont été réalisés.
- Les fenêtres ainsi que la porte de la mairie ont été remplacées avant les vacances d'été.
- Cet automne, nous avons été victimes d'une pollution du marais de Lécluse. Suite à un feu de friteuse, rue du centre à Tortequesne, le marais du dessus s'est retrouvé pollué



en quelques heures. Mais personne à incriminer : la personne incendiée ne l'a pas fait exprès, les pompiers ont éteint le feu mais une cuve de fuel était fissurée et l'eau contaminée s'est infiltrée très rapidement jusque notre marais. Donc pas de responsable mais une propagation rapide par le réseau des eaux pluviales. Peut-être de quoi s'interroger sur la fragilité du site....

S'en est suivie une bataille d'assurances qui a retardé l'élimination des nappes de fuel.

Finalement, après maintes négociations, les assurances ont décidé de faire nettoyer le marais par une entreprise spécialisée et de dédommager les hutteurs ayant subi un préjudice.

- En Novembre, la secrétaire de mairie qui avait été recrutée en Mai nous a quittés.

Ségolène a décidé de quitter la fonction publique, ne se reconnaissant pas dans ce travail, elle a préféré partir dans le privé afin d'y créer sa propre entreprise.



J'ai bien essayé de la dissuader mais en vain.

Pour l'instant, nous allons fonctionner avec une D.G.S. de la mission intérim territorial, à temps partiel, envoyée par le centre de gestion dont dépend la commune.

Je voulais maintenant vous parler du vandalisme en recrudescence à Lécluse depuis quelques semaines.

L'éclairage public d'abord : quand nous avons constaté les perturbations de l'éclairage de jour et de nuit, il ne s'agissait pas d'économies mais bien de vandalisme. L'entreprise de maintenance, qui nous accompagne depuis des années, s'est déplacée trois fois afin de réparer les dégâts sur les armoires électriques.

La commune a bien sûr porté plainte en gendarmerie.

D'autres actes de vandalisme gratuit sur des particuliers ont été rapportés, je ne vous les citerai pas tous ce soir mais sachez que nous en avons pris note en mairie, que les informations ont été transférées immédiatement à la gendarmerie d'Arleux, qui m'a promis une surveillance accrue sur Lécluse.

Je vous demande donc d'être tous vigilants, de porter plainte si vous êtes victimes ou témoins d'actes malveillants afin que nous puissions appuyer votre plainte.

Je fais maintenant appel à témoins, si vous avez vu quelque chose ou quelqu'un, dont vous êtes sûrs de l'identité et que vous ne souhaitez pas aller à la gendarmerie, vous pouvez relater l'information aux adjoints ou à moi-même, nous nous ferons les porte-paroles auprès des forces de l'ordre.

Il est sûr que les actes de violence, sur un plan national ou international, que nous avons vécu en 2015, abominables et innombrables, mis en évidence par les médias, ont pu donner des idées à certains petits esprits fragiles au lieu d'inciter au calme et à la clémence comme le bon sens et l'intelligence le voudraient.

Pour ce qui concerne les projets 2016, je serai beaucoup plus rapide. Deux gros chantiers sont prévus pour l'année et au vu des finances communales, je ne pense pas qu'il y en aura d'autres.

Le clocher de l'église, actuellement en très mauvais état, présente un danger évident. Il s'agit de refaire la charpente, la toiture et la maçonnerie.

Les études et les devis sont faits, les montants sont très conséquents mais les travaux sont incontournables si nous voulons sauvegarder notre église.

Le deuxième chantier sera la mise en conformité de la mairie pour accès des personnes à mobilité réduite. Il s'agit de créer une pente pour les personnes en fauteuil roulant, pente qui sera utile aussi pour les poussettes d'enfants.

L'état nous oblige à ces travaux dans un délai fixé mais sans aide ni compensation financière. Alors, si nous avons enlevé les arbres devant la mairie, c'est en anticipation de ces travaux.

Vraisemblablement, il y aura encore des marches devant la mairie, une pente douce et il faudra un dégagement sur le trottoir pour laisser passer les enfants, les poussettes et les parents puisque l'école est tout à côté. Il était donc indispensable de sacrifier les arbres. En outre, ceci permet par la même occasion de mettre en valeur la mairie et le monument aux morts qui avait été rénové par l'équipe municipale précédente.

En ce début d'année, un recensement se fera du 21 janvier au 20 février. Trois agents recenseurs vont se partager le village, je vous demande de leur réserver bon accueil.

Maintenant, nous allons appeler les heureux parents léclusiens qui ont donné naissance à un enfant en 2015. Il y a eu douze naissances en 2015 et nous allons leur remettre un petit cadeau au nom de la commune.

Maintenant et je pense que vous êtes tous venus pour ça, je vais vous présenter mes vœux de bonne année 2016.

Les conseillers municipaux ont insisté à ce que nous refassions une cérémonie des vœux. J'ai donc accepté leur proposition mais à mes conditions et je n'engage que moi dans cette démarche. J'ai souhaité que nous soyons entre nous, entre léclusiens, c'est pourquoi il n'y a pas d'invités extérieurs. J'ai aussi voulu que cette cérémonie se fasse dans la simplicité et sans artifice. Ceci est mon choix.

Je vais donc vous présenter à vous tous ici présents mes meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2016. Le bonheur englobe tout ce qui est positif mais il est évident que sans la santé, plus rien n'est possible.

Janvier peut paraître comme un mois contraignant avec ses multiples réceptions mais en revanche il présente quelques avantages tels que se retrouver en famille, entre amis et aussi donne l'occasion de boire un coup pour fêter la nouvelle année. Et c'est ce que je vais vous inciter à faire maintenant autour du buffet que le personnel communal a dressé à votre intention.

Merci de votre écoute et encore très bonne année à vous.

Votre Maire,
Nicole DESCAMPS

VIE COMMUNALE

HORAIRES DU SÉCRÉTARIAT DE LA MAIRIE DE LÉCLUSE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
MARDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
MERCREDI	10 H 00 – 12 H 15	15 H 00 – 16 H 15
JEUDI	09 H 00 – 12 H 15	FERME
VENDREDI	10 H 00 – 12 H 15	15 H 00 – 16 H 15
SAMEDI	09 H 00 – 12 H 00	FERME

MAIRIE DE LECLUSE
 Place du Général De Gaulle
 59259 LECLUSE
 Tél. 03 27 89 52 05
 Fax. 03 27 89 54 78
 mairiecluse@orange.fr

PERMANENCES DES ÉLUS

	DÉLÉGATION	JOUR - HORAIRES
Nicole DESCAMPS	Maire	Sur Rendez-Vous
Marcel LEMAIRE	1 ^{er} adjoint (travaux et espaces verts)	Jeudi – 11 ^h 00 à 12 ^h 00
Valérie LE GALLAIS	Adjointe à la jeunesse, aux écoles et aux associations	Lundi – 10 ^h 00 à 11 ^h 00
Daniel FOUQUET	Adjoint à l'urbanisme et aux chalets	Mardi – 11 ^h 00 à 12 ^h 00
Reine-Élise CARLIER	Adjointe à l'action sociale et aux aînés	Samedi – 10 ^h 30 à 11 ^h 30

PERMANENCE DE VENTE DE TICKETS	
RESTAURANT-GARDERIE	PERISCOLAIRE
 <p>LES MARDIS DE 9 H 15 A 9 h 45 DE 15 H 15 A 15 H 45 EN MAIRIE</p>	 <p>LES JEUDIS DE 9 H 15 A 9 h 45 DE 15 H 15 A 15 H 45 EN MAIRIE</p>
<p>TARIFS : 2,85 € le ticket</p>	<p>TARIFS : 6 € la plaquette de 4 tickets d'1 heure 3 € la plaquette de 4 tickets de 30 minutes</p>

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE



LUNDI	17 H 15 – 18 H 15
MARDI	14 H 00 – 16 H 30
MERCREDI	14 H 00 – 15 H 30



7, rue de l'Ancienne Poste
 59259 LECLUSE
 Responsable : Mme Fabienne DEPINOY

AUTRES PERMANENCES

Assistante Sociale :

Mme CAULIER (03 59 73 32 00).....3^{ème} jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 00

HORAIRES DE LA POSTE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
MARDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
MERCREDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
JEUDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
VENDREDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME
SAMEDI	09 H 00 – 11 H 15	FERME



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La Sous-préfecture de Douai ayant décidé de restreindre l'approvisionnement d'imprimés pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité, les imprimés seront à remplir directement en Mairie.

RAPPEL

La **Carte Nationale d'identité** est un document officiel qui permet à son titulaire de certifier son identité, même lorsqu'elle est périmée sur le territoire national, sous réserve que la photographie soit ressemblante.

Elle n'est pas obligatoire (décret n°55-1397 du 22 octobre 1954) mais la détention d'une carte d'identité en cours de validité permet de circuler à l'intérieur de tous les pays de l'Union européenne.

Les demandes doivent obligatoirement être déposées à la Mairie du domicile du demandeur à l'aide d'un imprimé à retirer au secrétariat de la Mairie.

La carte nationale d'identité est valide 15 ans pour les personnes majeures à compter du 1^{er} janvier 2014, par conséquent si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Pièces à fournir :

- votre ancienne carte d'identité s'il s'agit d'un renouvellement,
- 1 justificatif de domicile récent (facture de téléphone, eau électricité... de moins de 3 mois)
- 2 photos d'identité récentes (format 35 X 45 mm sans bords, de face, tête nue sans barrettes, ni chouchou. La hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être entre 20 et 25 mm maximum, la racine des cheveux étant à 10 mm du bord supérieur),
- Pour un mineur, fournir la photocopie de la carte d'identité du parent qui remplit l'autorisation parentale, ou acte de naissance si la CNI est périmée depuis plus de 2 ans.

En cas de perte ou vol, il faudra en complément :

- 1 déclaration de perte ou de vol (fait en mairie)
- 25 € de timbres fiscaux

TARIFS MUNICIPAUX 2016

LOCATION DE PART DE JARDINS	LOCATION DE GARAGE
LA PART (5 ARES) : 8 € PREMIERE PART DE JARDIN GRATUITE POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA	LOYER MENSUEL : 27 €

DROIT DE BARQUE
<p><u>Propriétaire d'un chalet à Lécluse et habitants de Lécluse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} barque <i>Gratuite</i> • 2^{ème} barque 25,00 € <p><u>Autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} barque 41,50 € • 2^{ème} barque 83,00 € <p><u>Droit journalier :</u> 3,50 €</p>

DROIT DE CHASSE EN HUTTE AU MARAIS	
<p><u>DROIT ANNUEL :</u></p> <p><u>Léclusiens (+ 3 ans de résidence) :</u> 70 €</p> <p>Non-résidents : 380 €</p> <p>Les tarifs extérieurs « invité à l'année » pour les résidents léclusiens ou électeurs léclusiens depuis moins de 3 ans, seront réduits de 50%.</p>	<p><u>INVITES A LA NUIT :</u></p> <p>Léclusiens (+ 3 ans de résidence) : 5 €</p> <p>Non-résidents : 10 €</p>

RESTAURANT - GARDERIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE						
<ul style="list-style-type: none"> • Repas enfant + garderie 2,85 € <p><i>PERMANENCES DES TICKETS DE RESTAURANT-GARDERIE :</i></p> <p>PÉRIODE SCOLAIRE : Les mardis de 9 h 15 à 9 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NBRE</th> <th>1 ENFANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 x 1 heure</td> <td>6 €</td> </tr> <tr> <td>4 x 30 minutes</td> <td>3 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>PERMANENCES DES TICKETS PERISCOLAIRE :</i></p> <p>PÉRIODE SCOLAIRE : Les jeudis de 9 h 15 à 9 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45</p>	NBRE	1 ENFANT	4 x 1 heure	6 €	4 x 30 minutes	3 €
NBRE	1 ENFANT						
4 x 1 heure	6 €						
4 x 30 minutes	3 €						

CIMETIERE		
CONCESSION	<ul style="list-style-type: none"> • 3m² 25,00 € • 6m² 50,00 € 	Ces concessions sont trentenaires.
COLUMBARIUM	<ul style="list-style-type: none"> • Case simple 600,00 € • Case double 900,00 € 	Ces emplacements sont trentenaires.
CAVEAU D'ATTENTE	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'ouverture 138,00 € • Droit d'occupation 1,00 € (<i>à partir du 11^{ème} jour</i>) 	

LOCATION DE LA SALLE

RIANDERIE

		RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
REPAS	1 ^{ER} JOUR	100,00 €	200,00 €
	JOURS SUIVANTS	50,00 €	100,00 €
RÉCEPTION		50,00 €	100,00 €
CHAUFFAGE*		50,00 €/JOURS	

*éventuellement

- **Location de la salle jusqu'à 22 heures.**

- Arrhes : 30 € à la réservation.
- Caution 150 € à la remise des clefs.

Tarif Associations Léclusiennes :

au-delà de 2 week-ends par an, le tarif de location est fixé à 70 € + éventuellement 50 € de chauffage.

DURANDAL

	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
LOCATION	275,00 €	440,00 €
ÉLECTRICITÉ	45,00 €	
CHAUFFAGE*	95,00 €	

*éventuellement

- Arrhes : 100 € à la réservation.
- Caution : 400 € à la remise des clefs.

Tarif Associations Léclusiennes : au-delà de 2 week-ends par an, le tarif de location est fixé à 150 € toutes charges comprises (chauffage, électricité, prêt de matériel).

LOCATION DE PARCELLES POUR CHALETS

TARIF 1

(résidence principale)

CATÉGORIE	SUPERFICIE	TARIFS
1	Inférieure à 3 ares	338 €
2	de + 3 à 4,50 ares	582 €
3	+ de 4,50 ares	659 €

TARIF 2

(résidence secondaire)

CATÉGORIE	SUPERFICIE	TARIFS
1	Inférieure à 2 ares	300 €
2	De + 2 à 3 ares	400 €
3	De + 3 à 3,50 ares	455 €
4	De + de 3,5 à 4 ares	530 €
5	De + de 4 à 4,50 ares	610 €
6	De + de 4,50 à 6,50 ares	712 €
7	De + de 6,50	806 €
Hors catégorie (n°96)		1 235 €

DATES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



LUNDI 15 FEVRIER 2016

MERCREDI 11 MAI 2016

URGENCES MÉDICALES

URGENCE MÉDECINS : 03 20 33 20 33

URGENCE PHARMACIES : 0825 74 20 30

www.servigardes.fr

DÉPART D.G. S

Lécluse, le 2 décembre 2015

Bonjour à tous,

J'ai une annonce importante à vous faire : j'ai pris la décision personnelle de donner une nouvelle orientation à ma carrière professionnelle. A la suite d'une opportunité qui s'est présentée à moi, je quitte en effet la Fonction publique pour me tourner vers un secteur complètement autre. J'espère que vous comprendrez cette décision qui est importante pour moi, et vous souhaite tout le meilleur pour le futur. Je tiens également à vous remercier, chacun d'entre vous, pour votre accueil et votre sympathie.

Bien à vous,

Ségolène.



CENTRE DE LOISIRS AUTOMNE 2015

Durant la première semaine de vacances d'automne, 52 enfants ont participé à l'accueil de loisirs de notre commune. Le thème de cette semaine était la magie.

Six animateurs ont ainsi encadré les enfants avec une directrice, Françoise Lefebvre.

En plus des activités proposées par les animateurs, les enfants ont eu droit à un spectacle de magie, une sortie à la piscine et un film au cinéma Majestic de Douai.



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors des réunions du **11 septembre** et du **25 novembre 2015**, le Conseil municipal a adopté certaines décisions pour la commune.

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LES SAUVAGINIERS DE LECLUSE

Le Conseil Municipal, par majorité des voix, a autorisé Madame le Maire à signer la convention du bail de location des pieds de huttes pour la saison 2015/2016.

A.L.S.H. OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à décider :

- de fixer la date de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'octobre 2015 du 19 au 23 octobre 2015 (52 enfants de 4 à 14 ans),
- de créer des emplois saisonniers pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
- de fixer comme suit la participation parentale Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- d'allouer une indemnité kilométrique pour le personnel d'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (T.F.C.F.E.)

La TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) est supportée par l'ensemble des consommateurs, puis reversée à la commune par l'intermédiaire de Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Les tarifs de référence, qui font l'objet d'une modulation par la collectivité concernée, sont ainsi fixés :

- 0,75 € par MWh pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
- 0,25 € par MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Le coefficient multiplicateur est encadré par un minimum et un maximum, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est fixée à 8,50.

Par délibération du 27 septembre 2011, le taux retenu avait été fixé à 8,12 et la commune s'était engagée à ne pas réviser celui-ci en dessous de ce taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, le coefficient multiplicateur à 8,50.

BIBLIOTHÈQUE : CONTRIBUTION 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de faire l'acquisition de livres en 2015 pour la bibliothèque municipale pour une valeur globale de 2 804 € (soit 2 €/hab.).

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte du **21 janvier au 20 février 2016**,

Le conseil municipal, à l'unanimité, à décider de fixer la rémunération des agents recenseurs (remboursée en partie par l'INSEE).

DEMANDE DE SUBVENTIONS C.A.D.

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Madame le Maire à solliciter le fond de concours communautaire à hauteur de 3 953,00 € pour les achats suivants :

ACHATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	%	MONTANT SUBVENTION	PART COMMUNALE
6 PC pour Groupe Scolaire Paul Verlaine	3 891,00 €	4 669,20 €	50%	1 945,50 €	2 723,70 €
1 PC pour agent administratif mairie	1 385,00 €	1 662,00 €	50%	692,50 €	969,50 €
Illuminations de Noël 2015	2 630,00 €	3 156,00 €	50%	1 315,00 €	1 841,00 €
TOTAL	7 906,00 €	9 487,20 €		3 953,00 €	5 534,20 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a décidé a décidé par majorité des voix de verser les subventions suivantes :

- Association sportive.....700 €
- Club de l'Amitié 3^{ème} âge.....900 €
- Fun et Forme.....700 €
- Racing Club de Lécluse.....3 280 €
- Les Sauvaginiers de Lécluse.....700 €
- Société de chasse de Lécluse700 €

A.L.S.H. FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre a décidé :

- de fixer la date de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Février 2016 du 08 au 12 février 2016 (52 enfants),
- de créer des emplois saisonniers pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement selon la grille indiciaire en vigueur.
- de fixer comme suit la participation parentale Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- d'allouer une indemnité kilométrique pour le personnel d'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

A.L.S.H. AVRIL – AOUT - OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de fixer les dates des Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'avril, d'août et d'octobre 2016 comme suit :
 - du 04 au 08 avril 2016 (52 enfants)
 - du 1^{er} au 19 août 2016 (104 enfants)
 - du 24 au 28 octobre 2016 (52 enfants)
- de créer des emplois saisonniers pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'avril, d'août et d'octobre 2016
- de fixer pour la participation communale pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'avril, d'août et d'octobre 2016,
- d'allouer une indemnité kilométrique pour le personnel d'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

TARIF 2016

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs en 2016 (voix grilles des tarifs pages 7 et 8)

TARIF 2016 : LOCATION DE PART DE MARAIS

Le Conseil Municipal, par majorité des voix, décide de modifier les tarifs de location de part de marais pour l'année 2016 (voir tarifs page 8)

VENTE TERRAINS COMMUNAUX

PARCELLE A 437, RUE DU PRÉ D'ARTIBOURG

Le Conseil Municipal, par majorité des voix, a décidé de vendre la parcelle de terrain cadastrée A n° 437 et a autorisé Madame le Maire à signer tout document correspondant.

PARCELLE A 511, RUE DU PRÉ D'ARTIBOURG

Le Conseil Municipal, par majorité des voix, a décidé de vendre la parcelle de terrain cadastrée A n° 511 et autorise Madame le Maire à signer tout document correspondant.

PARCELLE A 442, RUE DU MARAIS :

Le Conseil Municipal, par majorité des voix, d'autoriser Madame le Maire à procéder à la vente de la parcelle cadastrée n° A 442, et de fixer la vente à 20 000 € pour le terrain.

CONTRAT C.E.J. (C.A.F./COMMUNE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à signer avec la CAF le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

CAD : PROJET DE P.L.H.

Le Projet Local de l'Habitat (PLH) communautaire a été arrêté en conseil communautaire le 16 octobre 2015. Il présente les grandes orientations de la politique communautaire de l'habitat pour les six années à venir (ce projet a été transmis à la mairie par mail est consultable au secrétariat).

Chaque commune membre de la CAD est appelé à délibérer pour formuler un avis.

À défaut de réponse, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

Les 3 membres du Groupe « Unis pour l'avenir de Lécluse », n'ayant pas assez connaissance du projet, ne souhaitent pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, a décidé, d'émettre un avis favorable au Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé par 12 voix pour et 3 voix contre :

- De maintenir la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 5 % ;
- D'exonérer de la taxe d'aménagement, de manière totale, des abris de jardin, des pigeonniers et des colombiers soumis à déclaration préalable (art. L 331-9).

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2018). Toutefois, le taux et les exonérations ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption. »

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

La Commune de Lécluse a élaboré l'Agenda d'Accessibilité pour se mettre en conformité et ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Cet agenda comporte un descriptif des bâtiments, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements.

Il va permettre d'échelonner les travaux sur 3 à 6 ans selon les cas.

Cet agenda est déposé en Sous-préfecture depuis le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, (les 3 membres du Groupe « Unis pour l'avenir de Lécluse » ne souhaitent pas participer au vote),

- **Décide** l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour mettre en conformité ses locaux ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Qu'est-ce qu'un Ad'AP ? (agenda d'accessibilité programmée)

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005. Il est d'application volontaire.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

FÊTES ET ÉVÈNEMENTS

INAUGURATION DE L'EXPOSITION « REGARDS CROISÉS »



Mercredi 28 octobre, Rudy Dillies, conseiller municipal délégué au SIRA, a inauguré la partie Léclusienne de l'exposition "Regards croisés : les autres et moi" réalisée par les jeunes de notre territoire de l'Arleusis dont 4 léclusiens.



Dans plusieurs communes du SIRA (Arleux, Brunémont, Cantin, Estrées, Fechain, Goelzin, Hamel, Lécluse et Marcq-en-Ostrevent), vous pourrez ainsi découvrir ce projet sur bâches pour lequel 18 jeunes ont participé.

RÉUNION DU SICAEI

Ce jeudi 29 octobre, la commune de Lécluse a eu l'honneur d'accueillir, pour la première fois, la réunion des délégués du SICAEI (Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée) présidé par monsieur Jean-Jacques PEYRAULT.

Nos deux représentants Leclusiens sont :
Virginie DELANNOY et Michel SOETAERT.



J'ai un Syndrome Cérébelleux.

C'est une maladie rare neurodégénérative : mon cervelet est malade.

Étant responsable de l'antenne Nord – Pas-de-calais – Picardie Champagne – Ardenne de l'association C.S.C (connaître les syndromes cérébelleux), j'ai organisé cette année la réunion inter associative Grand Nord.



Je remercie la ville de Lécuse pour la mise à disposition de la salle et de la prise en charge de la location d'un vidéo projecteur.

Je remercie aussi la boulangerie Caudron pour leur participation à cette journée (des viennoiseries nous sont offertes pour la pause-café).

Cette réunion Grand Nord s'est déroulée le samedi 07 novembre 2015 à la salle des sports Durandal.

Nous avons reçu le Professeur SABLONIERE et le Docteur HUIN de l'INSERM lié au CHRU de Lille.

Il faut savoir en effet, que cette maladie n'a pas de traitement et que chaque malade dégénère malheureusement plus au moins vite.

Si vous désirez plus de renseignements, je vous invite à consulter notre site internet : www.c.s.c.asso.fr

Surtout ne juger personne, un handicap peut être invisible !

Vous pouvez aussi venir me voir, discuter de cette maladie. Je suis à votre disposition sans problème.

M. Éric LEROY



CSC
Connaître les Syndromes Cérébelleux

Association
Connaître les Syndromes Cérébelleux

Mon cervelet est malade

*La recherche d'aujourd'hui, si longue soit-elle,
est notre santé de demain.
Donnons-lui les moyens pour stopper l'évolution
de nos maladies et trouver un remède... Vite*

*Symptômes : Je titube, je perds l'équilibre,
j'ai la parole explosive*

Adhérez, faites un don !

Siège social : Maison des Associations
22, rue de la Saïda - 75015 Paris
Cécile Huchet, présidente : cscpresidence@gmail.com

*Fondation Grandpère
pour la santé*
Vaincre les maladies rares

www.csc.asso.fr

Mercredi 11 novembre 2015 avait lieu à Lécluse la 97^{ème} cérémonie célébrant l'armistice de la Première Guerre Mondiale (1914-1918).

À cette occasion, la municipalité de Lécluse a organisé un dépôt de gerbes au monument aux morts. Les élèves de l'école Paul Verlaine ont interprété la Marseillaise après avoir cité les nombreux Léclusiens "morts pour la France".



BOURSE AUX VÊTEMENTS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Le 14 novembre 2015, Les parents d'élèves du Groupe Scolaire Paul Verlaine ont organisé une bourse aux vêtements à la salle de la Durandal.



HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DE PARIS



Le 16 novembre 2015, les élus ont participé aux côtés des enseignants et élèves des écoles à une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

MARCHE DE NOEL 2015

Les 5 et 6 décembre 2015, La 7^{ème} édition du marché de Noël organisée en partenariat avec l'association Lécluse en fêtes, l'association Arts et Expression et la commune de Lécluse a connu un vif succès.

La trentaine d'exposants installés dans la salle de la Durandal nous a proposé, des produits locaux, mais aussi de l'artisanat d'arts, sources d'idées de cadeaux pour les visiteurs venus nombreux.



TÉLÉTHON

Rudy DILLIES, conseiller municipal, a remis le jeudi 10 décembre à madame Raymonde DUQUENNE, coordinatrice 59 du Téléthon, et aux côtés de madame Le Maire, Nicole Descamps, un chèque de 177€ au nom de l'association "Lécluse en Fêtes" qu'il préside.



Très heureux d'avoir relancé cet élan populaire et solidaire dans notre commune, il réunira toutes les associations à la fin du second trimestre 2016 pour que nous soyons encore plus nombreux l'an prochain.

VISITE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE PAUL VERLAINE

Jeudi 17 Décembre, les membres de la Commission Jeunesse, présidée par Valérie LE GALLAIS, adjointe au Maire, ont accompagné le Père Noël dans sa distribution de cadeaux, de brioches et de friandises aux enfants des écoles.



Avant de repartir, il a voulu faire un dernier coucou aux enfants, lors de leur sortie de classe, en leur lançant quelques bonbons du haut du balcon de la mairie.

Le lendemain, une distribution de tickets de cinéma a eu lieu pour les adolescents.

COLIS DES AINÉS 2015

Vendredi 18 Décembre, Reine-Elise CARLIER, adjointe au maire déléguée aux aînés et à l'aide sociale, a présidé la distribution du colis des aînés et bénéficiaires du CCAS.



VŒUX 2016

A l'occasion des vœux à la population, Nicole Descamps et son équipe municipale ont remis un petit cadeau aux heureux parents 2015. Félicitations à eux !



ANIMATIONS GROUPE SCOLAIRE PAUL VERLAINE

CARNAVAL UTOPISTE

Les élèves de CE1-CE2 ont pu au 1^{er} trimestre participer à des ateliers de théâtre menés par les comédiens de la compagnie *Les Tambours Battants*, projet à l'initiative du SIRA. En février, l'activité se poursuivra et les élèves produiront également une œuvre plastique qui sera exposée au sein de la commune puis présentée lors du carnaval en mai, retrouvez également les différentes dates dans le programme du SIRA.



RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Du 18 au 21 janvier tous les élèves de l'école élémentaire ont joué au jeu « STOP DÉCHETS » prêté par Le SYMEVAD. Les élèves ont joué sur un jeu de l'oie géant, en équipes avec pour but de réduire un



maximum de déchets. Ils ont été amenés à répondre à des questions permettant d'apprendre à recycler, à éviter le gaspillage et à développer un comportement éco-citoyen. Ils ont aussi réalisé des défis : chaus-déchet (courses), lance-déchet, un parcours d'agilité et des mimes.

Les élèves se sont tous bien investis et ont appris beaucoup de choses.

ATELIERS D'ÉCRITURE DE CHANSON AVEC LES BISCOTOS

Cette année scolaire, les élèves de CM1-CM2 sont engagés dans un atelier d'écriture de chansons avec le groupe de rock des Biscotos, grâce au projet proposé par le SIRA.

En octobre, tous les élèves de l'école ont pu assister gratuitement à un concert de rock joué par le groupe. L'ambiance était au rendez-vous !

A l'issue du concert, la classe de CM a réalisé une interview des musiciens, présenté dans le journal de la classe.

Puis depuis novembre, au sein de la classe les élèves ont rencontré les musiciens qui ont expliqué la démarche d'écriture de chansons et ont eux - même écrit les paroles d'une chanson collective puis l'ont mise en musique.



En mars, ils se rendront en studio d'enregistrement pour chanter et enregistrer leur chanson, afin de réaliser un album puis plusieurs concerts seront donnés où les élèves monteront sur scène présenter leur création.

Si vous souhaitez les voir, retrouvez le programme dans le fascicule des activités proposées par le SIRA.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PAUL VERLAINE

POUR LA RENTRÉE 2016

Les inscriptions à l'école Paul Verlaine auront lieu :

LE MARDI 19 AVRIL 2016
DE 9 H 00 À 11 H 50

Au bureau de direction (côté élémentaire)
Sont concernés les enfants nés avant le 31 décembre 2014

Pour les **enfants nés en 2014 et avant le 1^{er} septembre**,
l'inscription sera provisoire, sous réserve des places disponibles.

Pour les enfants nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2014, la
scolarisation n'est envisageable qu'à partir des 2 ans révolus,
à condition que l'enfant soit propre et qu'il reste des places après la rentrée.

Vous devez vous munir :

- DU **LIVRET DE FAMILLE**
- DU **CARNET DE SANTE** attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour (veuillez donc dès à présent à régulariser la situation de votre médecin)
- De **4 PHOTOS D'IDENTITÉS** de l'enfant

Chers amis,

En ce mois de janvier et au nom de toute l'équipe de « Lécluse en Fêtes », je tenais à vous présenter tous mes vœux de bonheur pour cette nouvelle année. Hormis les traditionnels vœux d'amour, de santé et de prospérité, **je souhaite que cette année 2016 soit l'année de la Fraternité et de l'Unité.** Face à ceux qui souhaitent nous diviser, c'est la seule réponse que nous devons leur apporter.

Concernant les festivités communales, 2016 ne sera pas de tout repos. En effet, **les 23 et 24 avril prochain aura lieu la 7ème Foire au Cresson.** La grande nouveauté pour cette édition sera un repas spectacle le dimanche après-midi, qui sera suivi par un show du groupe Goldmen qui rendra hommage aux meilleurs tubes de Jean-Jacques Goldman, personnalité préférée des Français. Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire.

Le vendredi 27 Mai, nous organiserons la **3ème édition de la Fête des Voisins,** résidence du Menhir, une fête conviviale qui s'est désormais bien installée dans notre commune.

Durant la **Coupe d'Europe de football (Du 10 Juin au 10 Juillet),** en partenariat avec l'A.J.L., nous organiserons la projection sur écran géant des matchs de l'équipe de France afin de soutenir notre équipe nationale jusque la finale... Allez on y croit !

Le 8 Juillet, en partenariat avec le SIRA, nous ferons un cinéma en plein air avec la projection du film « La famille Bélier », en espérant que le temps soit avec nous cette année...

Puis les **2/3/4 Décembre prochain,** nous referons le **Téléthon** mais cette fois-ci avec l'ensemble des associations léclusiennes qui voudront nous rejoindre dans cette belle aventure. Un Téléthon que nous avons relancé le mois dernier alors qu'il n'existait plus dans notre commune depuis la mandature précédente. Enfin, nous terminerons par le **Marché de Noël** du village durant ce même weekend.

Bien évidemment, notre association d'intérêt communal n'est pas fermée, elle est au contraire ouverte à toutes celles et tous ceux qui voudraient nous rejoindre. N'hésitez pas à me contacter si tel est le cas.

Bonne année à toutes et à tous,

Fidèlement,

Rudy DILLIES,
Conseiller Municipal délégué,
Président de « Lécluse en Fêtes ».



TOUS LES TUBES DES ANNÉES 80 :
de "Born to be alive" à "I will survive" ...
en passant par les "village people" !

TOUTE LA MAGIE DU DISCO!

DANSÉ ET CHANTÉ EN DIRECT!

Fever '80

Chorégraphie et mise en scène Isabelle Bail
flashback-spectacles.com

DIMANCHE 24 AVRIL
LECLUSE
BROCANTE
7ÈME FOIRE AU CRESSON
Particuliers & Commerçants
2€/3m 4,50€/3m
De 8h à 14h

En Plein Air!

INSCRIPTION OBLIGATOIRE !
06.59.00.86.81

foireaucresson@gmail.com
Rejoignez nous sur Facebook "Foire Au Cresson"

LECLUSE FÊTES

LE GROUPE
GOLDMEN
EN CONCERT
à LECLUSE

DIMANCHE 24 AVRIL
SALLE DE LA DURANDAL
A PARTIR DE 17H30
LES TUBES DE
GOLDMAN
UN SHOW 100 % LIVE
ENTRÉE GRATUITE !

www.goldmen.fr



Foire au Cresson 2016

REPAS

DIMANCHE 24 AVRIL

13 H 00 - 17 H 00

SALLE DE LA DURANDAL



**ANIME
PAR
GWEN
ET
LAURENT**

**PLACES
LIMITEES**

MENU

- Kir ou Cocktail de jus de fruits
- Tomates au thon et au crabe avec ses crudités et son cresson
- 3 viandes (poulet, porc, bœuf) avec ses 5 accompagnements
- Fromages avec sa salade
- Tarte

**20 €
le menu**

**10 €
pour les
enfants**

INSCRIPTIONS AUPRES DE M. RUDY DILLIES AU 06 86 56 22 69 OU PAR E-MAIL (rudy_dillies@hotmail.fr)
AVANT LE 1er AVRIL 2016

NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone :

NOMBRE DE REPAS ADULTES : _____

NOMBRE DE REPAS ENFANTS : _____

TOTAL : _____ euros



LECLUSE

(59)



**DIMANCHE 17 AVRIL 2016
DE 8 H 00 A 15 H 00**

SALLE DE LA DURANDAL

**17^{EME} BOURSE MULTICOLLECTION
MILITARIA**

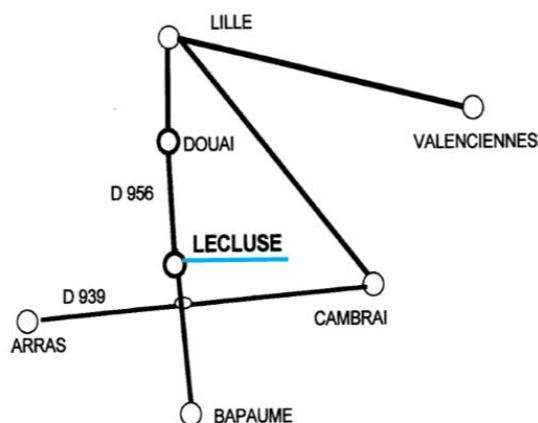
(CHASSE, TIR, MILITARIA,...)

**ORGANISEE PAR :
LA SOCIETE DE CHASSE
RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS :**

Tél. 03 27 89 50 15

06 45 81 59 54

herve.dorme@wanadoo.fr



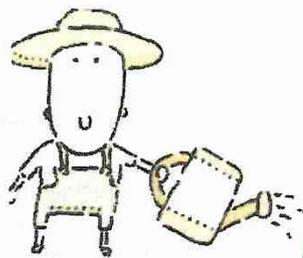
RESERVATION : 4 €

PARTICIPATION AU FRAIS : 3 €



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DES JARDINS FAMILIAUX DU DOUAISIS

Cotisations 2016



La cotisation donne droit à :

- ◆ 1 collection de 33 variétés de graines potagères

2016 : COLLECTION GRAINES POTAGERES 13,00€

	CONTENU	GRAMMAGE
1	* Betterave globe de Détroit améliorée 2	6g
2	* Carotte 1/2 longue de Chantenay (cœur rouge)	6g
3	Carotte longue de Colmar	6g
4	Carotte hybride Valor	1g
5	Cerfeuil frisé double	5g
6	Chicorée frisée de Meaux	4g
7	Chicorée scarole géante maraîchère	3g
8	Cornichon vert de Paris	3g
9	* Courgette HF1 Storr's Green	3g
10	* Epinard F1 Samos	10g
11	Epinard Matador foncé	15g
12	Laitue Appia	2g
13	Laitue Gotte jaune d'or	4g
14	Laitue à couper feuille de chêne blonde	3g
15	* Laitue Batavia Balmoral (type iceberg)	1g
16	Salade Mesclun (avec Roquette incorporée)	4g
17	* Mâche Gala (obtention Clauses)	3g
18	Mâche à grosses graines de Hollande	3g
19	Navet de Nancy	5g
20	Navet rouge plat hâtif	5g
21	Oignon blanc hâtif de Paris	4g
22	Oignon échalion zebrune	1g
23	Oignon jaune paille des vertus	4g
24	Panais de Guernesey	5g
25	Persil frisé vert foncé double	5g
26	Poireau bleu de Solaise	4g
27	* Poireau Electra (obtention Clauses)	1,5g
28	Poirée blonde à carde blanche	5g
29	* Potimarron	3g
30	Radis Bamba	5g
31	* Radis Rond Rouge Jolly (obtention Clauses)	5g
32	Tomate Cœur de Bœuf	0,5g
33	Basilic Grand Vert	1g

Tournez svp

Nous vous proposons également :

- ◆ 1 collection de 10 nouvelles variétés de graines florales

2016 : COLLECTION GRAINES FLORALES 4,00€		
	CONTENU	GRAMMAGE
1	Capucine grimpante variée	5g
2	Cosmos sensation varié	1,5g
3	Eschscholtzia simple varié	1,5g
4	Lavatère à grandes fleurs varié	2g
5	Mélange de fleurs pour bouquets et massifs	5g
6	Œillet d'inde nain Petite Harmonie	1g
7	Pied d'Alouette 'Impérial des Blés'	1g
8	Reine Marguerite 'Super Princesse' variée	0,8g
9	Soleil 'Beauté d'Automne' multiflore	3g
10	Zinnia Peppermint Stick	1,5g

- ◆ 1 collection de 4 variétés de haricots

2016 : COLLECTION HARICOTS 5,50€		
	CONTENU	GRAMMAGE
1	Argus (obtention Clause)	50g
2	Fruidor ou Fructidor (obtention Clause)	50g
3	* Cocagne (obtention Clause)	50g
4	* Castandel (obtention Clause)	40g

* = NOUVEAUTÉS

TALON DE COMMANDE A DECOUPER ET A RETOURNER A;

M.BOYAVAL Jules
47 rue du Moulin
59259 LECLUSE
Tél. 03 27 89 31 63

vos:

Nom, Prénom:

Adresse:

Tél:

Nombre de Collections de Graines Potagères:

Nombre de Collections de Graines Florales:

Nombre de Collections de Haricots:

Le Paiement se fera à la Livraison



I.P.N.S.



« AU PETIT CAPORAL »

16 grand Rue - 59259 Lecluse
Tél: 03 27 92 54 67

OUVERT LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI
DE 11H30 À 14H00 ET LE
VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE DE
18H30 À 22H00 À CÔTÉ DU CAFÉ LE PETIT CAPORAL.

SEVERINE CHAPRON TRAITEUR VOUS PROPOSE



**DES BUFFETS DE VERRINES
NAVETTES REMPLIES
MINI-BAGNIAS**

**COCKTAILS DINATOIRES
BUFFETS FROIDS
PLATS CHAUDS**



MENUS VARIÉS



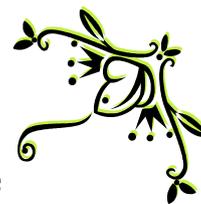
**GATEAUX AUX FRUITS
GATEAUX CHOCOLAT**



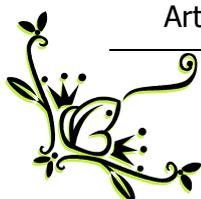
**N'hésitez pas à me contacter
au 07 61 45 38 91
43 rue du Moulin
59259 LECLUSE**

ÉTAT CIVIL 2015

Ils nous ont quittés...



Jean SLIMANI	décédé le 3 janvier à Lécluse
Yves POTONNEC	décédé le 13 janvier à Dechy
Grazia GENNARO veuve SAVIO	décédée le 14 janvier à Lécluse
Yvette MERCIER veuve LEROY	décédée le 30 janvier à Beuvry
Jean-Christian FIEVET	décédé le 12 mars à Aubenas
Rosine GOUDAILLIER	décédée le 22 mars à Lille
Maurice DELHORS	décédé le 28 avril à Dechy
Germaine MONIEZ veuve CAYEZ	décédée le 30 avril à Dechy
Jeanne LIBERAL veuve MATON	décédée le 2 juin à Lécluse
Alain MOREAU	décédé le 13 juin à Lécluse
Paulette DELATTRE veuve LEDENT	décédée le 20 juin à Dechy
Maxime LEPOIVRE	décédé le 2 juillet à Dechy
Jean-Paul VARLET	décédé le 12 juillet à Dechy
Jean-Pierre LEPOIVRE	décédé le 27 juillet à Lécluse
Bernadette MARECHAL épouse JAKO	décédée le 27 juillet à Dechy
Nicole JOLY épouse MAYEUX	décédée le 11 août à Lille
Bernard ROGER	décédé le 10 septembre à Lécluse
Raymond ROIX	décédé le 17 septembre à Lécluse
Ida BONNET veuve LEDENT	décédée le 18 septembre à Cambrai
Michel MIGNOT	décédé le 5 octobre à Dechy
Robert NEOPORT	décédé le 30 octobre à Lécluse
Arthur FAUVEAUX	décédé le 1 ^{er} décembre à Lécluse



Hommage à Fernand varlet, maire honoraire de Lécluse

Nous voici réunis aujourd'hui devant le monument aux morts pour rendre un dernier hommage à Monsieur Fernand Varlet maire honoraire de notre commune de Lecluse, décédé mercredi 13 janvier 2016.



Monsieur Varlet était chevalier de la légion d'honneur.

Il a été vice-président de la 1622^{ème} section des médailles militaires de MARQUION et des environs.

Ancien combattant de la guerre 39-45, il était membre de la section Hamel -Lecluse.

Monsieur VARLET était titulaire de la croix de la légion d'honneur, de la croix de guerre des TOE, de la croix du combattant volontaire.

Il était décoré de la médaille départementale et communale, échelon argent, titre de reconnaissance de la nation.

Monsieur VARLET avait la médaille des blessés de guerre et la médaille coloniale avec agrafe Extrême-Orient.

Monsieur Fernand VARLET est né le 25 juin 1927 à Ecourt-St Quentin.

Il a débuté une carrière d'élus communal à Lecluse en 1959 en tant que 1^{er} adjoint au maire sous la mandature de M. René BERNARD. Réélu en 1965 et en 1971, il est resté 1^{er} adjoint de M. BERNARD jusqu'au décès de celui-ci.

Monsieur VARLET a été élu maire de Lecluse en 1973 et y a fait deux mandats de premier magistrat de la commune jusque l'année 1983.

Il a été vice-président du SIRA en outre.

Je présente, au nom du conseil municipal et en mon nom, mes plus sincères condoléances aux proches de Monsieur Fernand VARLET.

Bienvenue à...



Eliott VERHAEGHE	né le 2 janvier à Lambres-lez-Douai
Noreen BROUTIN	née le 11 janvier à Lambres-lez-Douai
Timothy LAINÉ	né le 2 avril à Dechy
Kyllian SINOQUET	né le 24 avril Lambres-lez-Douai
Judicaëlle DURIEUX	née le 6 mai à Lambres-lez-Douai
Fabien BRISSE	né le 15 juin à Lambres-lez-Douai
Kenaël JOURNE	né le 29 juin à Lambres-lez-Douai
Lorenzo HENDERICKX	né le 3 juillet à Dechy
Anna VANGENDT	née le 9 juillet à Dechy
Elinna GOSLIN	née le 4 novembre à Dechy
Perrine SEMAIN	née le 3 novembre à Cambrai
Agathe CAUDRON	née le 20 novembre à Dechy
Maëlle LE GALLAIS	née le 23 décembre à Dechy
Clément NOEL	né le 24 décembre à Lambres-lez-Douai

Félicitations à...



Anaïs **HERRERO**

Grégory **DEHAY**

Mariés le **18 avril** à Lécluse



Camille **HOTTIN**

Teddy **LE GALLAIS**

Mariés le **9 mai** à Lécluse



Virginie **PIGA**

Gwenaël **QUINT**

Mariés le **6 juin** à Lécluse



Corinne **DUBOIS**

José **GRANDIN**

Mariés le **4 juillet** à Lécluse



Alix **DESCAMPS**

Melvin **QUEVIT**

Mariés le **5 septembre** à Lécluse



Didier **FAGOT**

Marie-Agnès **FIRMIN**

Mariés le **31 octobre** à Lécluse

